



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'emploi

Question écrite n° 52811

## Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi afin de connaître son avis sur la proposition formulée dans le rapport rédigé par Mme Claude Greff intitulé « Bouger pour l'emploi » consistant à créer un guide de la mobilité. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer son avis sur cette proposition et, le cas échéant, les délais de mise en oeuvre d'une telle proposition.

## Texte de la réponse

Le rapport « Bouger pour l'emploi » remis au Premier ministre par Mme Claude Greffe, députée d'Indre-et-Loire, en juin 2009, a émis 27 propositions pour favoriser la « mobilité professionnelle géographique » des salariés, et notamment proposé la création d'un guide de la mobilité. La lettre de mission du Premier ministre adressée à Mme Claude Greff, et datée du 17 octobre 2008, invitait d'ailleurs à « coordonner l'élaboration d'un outil de promotion de la mobilité et des dispositifs qui y contribuent » et précisait que « cet outil pourrait prendre la forme d'un guide de la mobilité ». En lui-même, ce rapport, qui procède au recensement des champs concernés (l'emploi et la recherche d'emploi, le logement, etc.) et des dispositifs existants, constitue bien la préfiguration d'un tel guide. Alors que la proposition n° 1 du rapport tend à confier la réalisation du guide en question à Pôle emploi, la proposition n° 25 opte plutôt pour qu'un tel guide soit hébergé - dans sa déclinaison électronique - sur le site généraliste de l'administration française Service-public.fr. Cette précision amène à évoquer d'emblée les problèmes d'actualisation que poserait vraisemblablement l'existence d'un guide papier. À l'inverse, rien n'interdit que l'information - dans son format électronique - soit présente simultanément sur plusieurs sites régulièrement actualisés. Pôle emploi, dont la mission, aujourd'hui rappelée par la convention tripartite pluriannuelle du 2 avril 2009, est de coordonner l'offre de service constituée par l'ensemble des opérateurs du Service public de l'emploi, a certainement pour vocation de consolider cette information, à tout le moins celle concernant plus directement l'accès à l'emploi. Mais cette offre serait également visible sur le site Service public qui a pour vocation d'offrir un service égal et de premier niveau à tous les usagers dans les domaines de la vie courante.

## Données clés

**Auteur :** [M. Éric Ciotti](#)

**Circonscription :** Alpes-Maritimes (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 52811

**Rubrique :** Emploi

**Ministère interrogé :** Emploi

**Ministère attributaire :** Emploi

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 23 juin 2009, page 6042

**Réponse publiée le** : 4 mai 2010, page 5041